

## MISE EN SERVICE DU PASSEPORT BIOMETRIQUE

A partir du 14 mai 2009, les demandes de passeport biométrique pourront être déposées dans 25 communes du département de la Haute-Savoie

En Haute-Savoie, 27 communes ont été retenues, dans un souci de maillage du département, pour recueillir les demandes de passeport biométrique.

Pour 24 communes, les demandes pourront être déposées dès le 14 mai au matin ; dans une commune, la mise en service du dispositif ne pourra avoir lieu qu'à partir du 14 mai après-midi. En fonction de contraintes techniques particulières, la mise en place du passeport biométrique sera différée de quelques jours pour deux communes. Les usagers domiciliés dans ces deux communes ou à proximité de celles-ci et souhaitant demander un passeport devront se rendre dans une autre commune équipée d'un dispositif de recueil.

Le calendrier ci-dessous précise les dates auxquelles les communes seront en mesure d'enregistrer les demandes de passeport biométrique.

Mise en service le 14 mai 2009 au matin dans les communes suivantes :

- Abondance	- Douvaine	- Sallanches
- Annecy	- Faverges	- Seynod
- Annecy-le-Vieux	- Frangy	- Seyssel
- Annemasse	- Morzine	- Thones
- Bonneville	- Reignier-Esery	- Thonon-les-Bains
- Chamonix-Mont-Blanc	- La Roche-sur-Foron	- Ville-la-Grand
- Cluses	- Rumilly	
- Cran-Gevrier	- Saint-Gervais-les-Bains	
- Cruseilles	- Saint-Julien-en-Genevois	

Mise en service le 14 mai 2009 après-midi dans la commune de :

- Thorens-Glières

Communes pour lesquelles la mise en service est reportée à une date ultérieure. La date de mise en service fera l'objet d'une communication spécifique.

- Evian  
- Taninges